



La vie à Cadalen



N° 21 - Juillet 2014 - Tél. 05 63 33 01 44 - email : cadalen.mairie@orange.fr - web : <http://www.cadalen.fr>

Sommaire

Édito	p. 1	Composition des commissions, Syndicats et autres	p. 4-5	Tu n'entends pas comme un bruit ?..	p. 6
Voiries et Sécurité :		Délégation aux Syndicats et Ets Publics de Coopération Intercommunale	p. 5	Le Service Urbanisme Mutualisé ...	p. 7
Le « marronnier » des communes....	p. 2	Halte au feu	p. 6	Budget.....	p. 7
École / ALAE :				Fêtes de Cadalen	p. 8
On prend possession des lieux	p. 3			Informations	p. 8

Édito

Un nouveau mandat commence.

Je tiens tout d'abord à vous remercier de la confiance que vous avez renouvelée à mes coéquipiers et à moi-même lors du scrutin du 23 mars dernier. Cela nous conforte dans ce que nous avons entrepris précédemment.

Avec la nouvelle équipe, nous allons continuer à travailler au service de l'intérêt commun. Nous mettrons tout en œuvre pour mener à bien les projets nécessaires au développement de notre commune, à sa vitalité, à sa convivialité afin que chacun de vous puisse avoir la qualité de vie à laquelle il aspire.

Pour l'heure, chacun s'est déterminé dans les différentes commissions municipales ainsi que dans les différents syndicats et comités intercommunaux. Au vu de la diversité des idées et des tâches, nous établirons des priorités. Certains projets, incontournables, demandent la constitution de dossiers complexes tant au niveau de la mise en œuvre technique que du financement et seront phasés dans le temps : l'extension du cimetière, la traversée du village. D'autres sont réalisables plus rapidement comme, par exemple, la sécurisation du centre et des entrées du village.

L'intercommunalité aussi s'organise.

Les différentes commissions se mettent en place et chacun des conseillers communautaires s'est positionné en fonction de ses centres d'intérêts. (Tout cela vous sera présenté dans le prochain « Volontés communes »).

A tout niveau, les élus sont mobilisés et le travail a commencé.

La campagne électorale a été l'occasion de rencontres, de discussions, d'échanges qui nous ont permis de voir quelles sont vos attentes et qui ont montré l'intérêt que vous portez à la vie de notre commune.

Nous comptons sur vous pour nous faire part de vos idées, de vos réflexions, de vos remarques pour que ce mandat se passe sous le signe de la concertation et de l'échange. Nous avons tous un rôle à jouer au sein de la commune car c'est ensemble que nous construisons son devenir.

En attendant de vous retrouver au gré des diverses manifestations proposées par nos associations, que je salue pour leur implication, je vous souhaite un été serein et gai.

Bonne lecture.

Monique CORBIERE-FAUVEL,
Maire de Cadalen



Voiries et Sécurité :

Le « marronnier » des communes



A cause des dégradations hivernales, le plan annuel de rénovation de la voirie initialement prévu a été adapté et portera, cette année, sur les secteurs suivants : **chemin de Cols (315 m), chemin de la Viguerie (175 m), accès autoroutier (380 m), Puech de la Peyre (460 m), la Croix de l'Ami, chemin de Balmèle (560 m), chemin de Dure (220 m), chemin de Rajolis (630 m), chemin de La Carayrié (440 m).**

Tout comme l'année dernière la réfection se fera en deux temps. L'entreprise Maillet effectuera une première couche d'accroche en grave émulsion, puis un bicouche voire un tri-couche de finition à la fin de l'été. A cela viendront s'ajouter quelques rebouchages de trous avec du point à temps.

L'investissement de la commune reste conséquent avec un montant des travaux de **79 798 €** et une aide du Conseil Général de **24 000 €**.

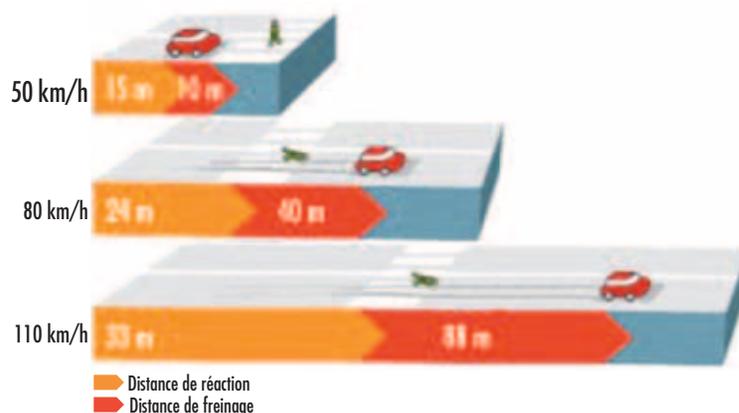
La sécurité reste une préoccupation constante de la municipalité.

Une réflexion est engagée avec le Conseil Général pour aménager au mieux les secteurs sensibles :

- Possibilité de ralentisseurs sur la traverse du village, dégagement de la visibilité du carrefour de La Cruzille.
- Pour les abords de l'école des aménagements de voiries sont envisagés. Dès la rentrée, l'accès au groupe scolaire se fera par la cour du bas avec arrêt de bus et stationnement sécurisé. Ainsi les élèves n'auront aucune route à traverser pour se rendre en classe. Des actions seront également menées pour sensibiliser tous les parents au respect des zones de stationnement. En effet les dérives constatées les années passées ne doivent plus se reproduire, certains ne prennent pas conscience des dangers qu'ils font courir aux autres et souvent même à leurs propres enfants.



Le graphique ci-dessous doit rester à notre esprit chaque fois que l'on traverse un secteur urbanisé, hameau ou centre bourg.



Ecole/ALAE :

On prend possession des lieux...



Après plusieurs mois de travaux, la réception du chantier a été faite ce mois de juin. Il est vrai que les travaux ont pris un peu de retard en raison des conditions climatiques très pluvieuses durant l'hiver et le printemps 2013. Ces quelques mois de décalage n'ont eu aucune conséquence sur la vie de l'école car l'équipe pédagogique, l'équipe de l'Accueil de Loisirs et l'équipe des agents municipaux préfèrent intégrer les nouveaux locaux lors de la prochaine rentrée scolaire. Ce lieu permettra à l'école de pouvoir disposer de moyens à la hauteur des attentes de nos enfants, des parents et des personnes y exerçant leur métier.

Vous pourrez visiter ces nouveaux locaux lors de l'inauguration qui devrait se dérouler au cours du 1^{er} trimestre de l'année scolaire à venir. La date sera fixée en fonction des agendas des différents partenaires ayant participé à son financement (Etat, Région, Département, Communauté de Communes, Député).

Lors de la fête de l'école du 27 juin dernier les parents et les enfants ont déjà pu apprécier la fonctionnalité et la clarté du bâtiment. Depuis le 7 juillet, les enfants du centre de loisirs ont la chance de profiter de ce nouvel espace.



Composition des Commissions, Syndicats et autres



Monique CORBIÈRE-FAUVEL, le Maire,
est présidente de toutes les commissions



1^{er} Adjoint
Gilles JAUROU

Responsable des commissions :

- **Communication** (livret d'accueil, bulletin municipal, site internet,...) : Sébastien Brayle, Bruno Bozzo, Christian Davalan et Géraldine Noël.
- **Affaires scolaires et péri-scolaire** (centre de loisirs, TAP, matériel pédagogique...) : Sébastien Brayle, Christian Davalan, Géraldine Noël et Laetitia Vigné.
- **Mise en œuvre du PLU** (orientations d'aménagement, assainissement,...) : Guy Bardet, Bruno Bozzo, Sébastien Brayle, Christian Davalan, Martine Granet et Ghislaine Guillermier.
- **Relation Conseil Paroissial** : Guy Bardet et Cathy Sergent.
- **Relation Maison de Retraite** : Guy Bardet.



2^e Adjoint
Martine GRANET

Responsable des commissions :

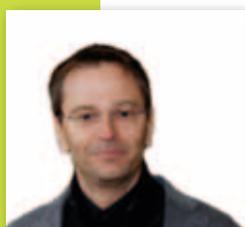
- **Commission jeunesse/enfance** (conseil municipal jeune, réflexion ados, chantier jeune,...) : Betty Cazottes, Philippe Couderc, Perrine Viaules et Laetitia Vigné.
- **Embellissement - Cheminement doux** : Bruno Bozzo, Sébastien Brayle, Betty Cazottes, Philippe Couderc et Christian Davalan.
- **Bâtiments communaux** (états des lieux, vieille église,...) : Jean-Louis Birot, Sébastien Brayle, Betty Cazottes, Philippe Couderc, Christian Davalan, Ghislaine Guillermier, Géraldine Noël et Cathy Sergent.
- **Sport / culture / animation et relation avec les associations** : Sébastien Brayle, Betty Cazottes, Philippe Couderc, Ghislaine Guillermier, Gilles Jaurou, Laetitia Vigné, Perrine Viaules et Géraldine Noël.



3^e Adjoint
Bruno BOZZO

Responsable des commissions :

- **Relation avec les acteurs économique - Commerce - Artisanat** : Guy Bardet, Sébastien Brayle, Christian Davalan et Gilles Jaurou.
- **Finances** : Guy Bardet, Jean-Louis Birot, Sébastien Brayle, Philippe Couderc, Christian Davalan, Martine Granet, Ghislaine Guillermier et Gilles Jaurou.
- **Urbanisme** (droit des sols,...) : Guy Bardet et Jean-Louis Birot.
- **Commission achats** (carburants, produits, abonnements,...) : Guy Bardet, Sébastien Brayle et Christian Davalan.
- **Cimetières** : Jean-Louis Birot, Betty Cazottes, Ghislaine Guillermier et Géraldine Noël.



Christian
DAVALAN



Sébastien
BRAYLE

Conseillers municipaux responsables des commissions :

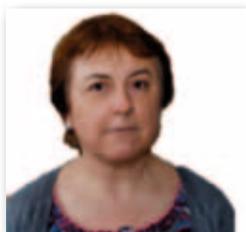
- **Personnel des services techniques et de l'École**
- **Voierie** : Guy Bardet et Jean-Louis Birot.

- **Commission Communales Impôts Direct** : Guy Bardet, Jean-Louis Birot et Bruno Bozzo
- **Commission appel d'offres** :
Titulaires : Sébastien Brayle, Martine Granet et Gilles Jaurou
Suppléants : Guy Bardet, Bruno Bozzo et Laetitia Vigné
- **CCAS (Centre Communal d'Action Sociale)** : Guy Bardet, Betty Cazottes, Cathy Sergent et Laetitia Vigné

Délégation aux Syndicats et E^{ts} Publics de Coopération Intercommunale

- **Syndicat pour le Sport en Milieu Scolaire Périscolaire et Associatif (SSMSPA)** :
Gilles Jaurou, Laetitia Vigné
- **Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable du Gaillacois** :
Titulaires : Guy Bardet et Jean-Louis Birot Suppléants : Sébastien Brayle et Christian Davalan
- **Syndicat Intercommunal d'Electrification** : Jean-Louis Birot et Gilles Jaurou
- **Syndicat Intercommunal de la voirie (SIVOM)** :
Titulaires : Sébastien Brayle et Christian Davalan Suppléants : Guy Bardet et Jean-Louis Birot
- **Comité National d'Action Sociale (CNAS)** : Cathy Sergent
- **Correspondant Défense** : Gilles Jaurou
- **Correspondant Intempéries** : Philippe Couderc
- **Correspondant Sécurité Routière** : Sébastien Brayle

Membres du conseil municipal :



**Béatrice
CAZOTTES**



**Géraldine
NOËL**



**Ghislaine
GUILLERMIER**



**Jean-Louis
BIROT**



**Cathy
SERGENT**



**Philippe
COUDERC**



**Perrine
VIAULES**



**Guy
BARDET**



**Laetitia
VIGNÉ**

Halte au feu !

Une circulaire de la préfecture datée du 6 mai 2014 nous informe de l'interdiction du brûlage à l'air libre des déchets verts.



Selon le Règlement Sanitaire Départemental (RSD), l'article 84 dispose que « le brûlage à l'air libre des ordures ménagères est interdit ».

Or, en application du code de l'environnement, les « déchets verts » (éléments issus de la tonte des pelouses, taille des haies et arbustes, résidus d'élagage, y compris les déchets de jardin ou parcs municipaux, etc.) sont assimilés aux ordures ménagères.

En conséquence, nous attirons votre attention sur l'interdiction de brûler les déchets verts qui doivent impérativement être compostés sur place, broyés ou emportés en déchetterie.

Il s'agit de lutter contre la pollution de l'air par les particules. Cette mesure tend à combattre les infractions jusqu'ici constatées par rapport aux normes

européennes de concentration dans l'air des particules nocives pour la santé.

A noter que le non-respect des dispositions du RSD expose le contrevenant à une amende de 3^e classe pouvant s'élever à 450 €.

Parallèlement, les pratiques d'écobuage, les brûlages dirigés et les brûlages liés aux activités agricoles sont en dehors du champ d'action de la réglementation relative aux déchets.

Tu n'entends pas comme un bruit ?

Respectons la tranquillité de notre voisinage tout en maintenant la convivialité dans notre territoire rural.

Parce que la liberté des uns s'arrête où commence celle des autres, des règles ont été posées dans l'arrêté préfectoral du 25 juillet 2000 sur la réglementation des bruits de voisinage.

Dans son article 18, il est stipulé que les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes les mesures propres à préserver la tranquillité des habitants des immeubles concernés et du voisinage, ceci de jour comme de nuit.

L'article 19 indique que « les occupants et les utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords doivent prendre toutes précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par les bruits émanant de leurs activités, des appareils ou machines qu'ils utilisent ou par les travaux qu'ils effectuent ».

A cet effet, les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique et appareils bruyants ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- **Les jours ouvrables** : de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 20 h 00
- **Les samedis** : de 9 h 00 à 12 h 00 et de 15 h 00 à 20 h 00
- **Les dimanches et jours fériés** : de 10 h 00 à 12 h 00

Au-delà de cette règle, parce qu'il faut bien sûr que des limites précises soient établies pour faire loi, nous comptons sur l'intelligence et la tolérance de chacun pour qu'un respect mutuel perdure dans la tradition du « savoir vivre Cadalénois ».





Le Service Urbanisme Mutualisé (SUM)

Jusqu'à présent les services de la DDT (Direction Départementale des Territoires) intervenaient régulièrement dans l'instruction des dossiers d'urbanisme. Officiellement à partir du 1^{er} janvier 2015, mais dans les faits à partir du 1^{er} juillet 2014, l'Etat s'est désengagé dans ce soutien technique aux collectivités locales.

La communauté des communes Tarn & Dadou a anticipé cet abandon de collaboration. Pour éviter que les communes, et notamment les plus modestes, se trouvent en difficulté, un nouveau service leur est proposé. La communauté des communes de Tarn & Dadou en s'appuyant sur les services Urbanisme de Gaillac et Graulhet a

créé le SUM.

La commune reste seule compétente en matière d'élaboration des POS/PLU ou carte communale et de la délivrance des actes ou autorisations qui en découlent.

Le Service Urbanisme Mutualisé va assurer un ensemble de missions qui vont se situer de l'instruction des autorisations d'urbanisme jusqu'à la proposition d'arrêté du maire.

Une équipe composée de 7 agents, organisée autour de compétences complémentaires va assurer conseils et expertises auprès des 29 communes du territoire.



Budget

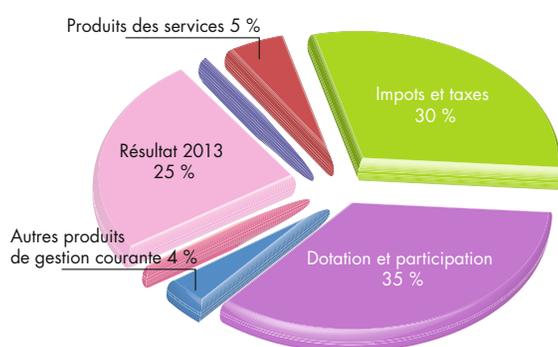
Le 24 avril 2014, le conseil municipal de Cadalen a voté le budget.

Il s'équilibre pour la section de fonctionnement à 1 280 763 € et à 1 374 674 € pour la section d'investissement.

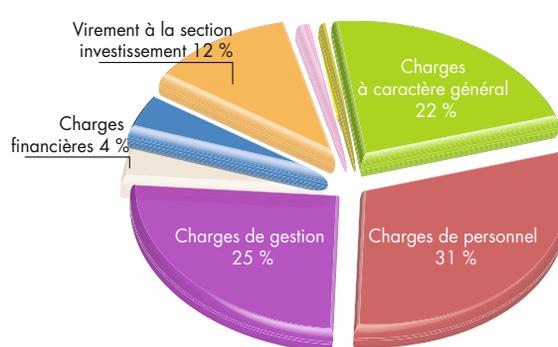
Le conseil a décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition des Cadalenois. Nous aurons donc pour 2014 les taux suivants :

Taxes	Taux 2014	Moyenne Départementale 2013
Taxe d'habitation	11.31%	21.93%
Foncier bâti	19.24%	25.12%
Foncier non bâti	57.06%	80.54%

Recettes fonctionnement



Dépenses fonctionnement



Les lignes budgétaires suivantes ont été inscrites à la section d'investissement du budget 2014 de la commune. Ces différentes sommes ne correspondent pas obligatoirement à la dépense réelle (devis à finaliser, subventions à soustraire, négociations à mener,...).

- l'acquisition d'un terrain en vue de l'extension du cimetière du village (14 000 €),
- l'assainissement au stade (26 000 €),
- les travaux du SIVOM (entretien des routes) (57 000 €),
- le projet extension/réhabilitation du groupe scolaire (1 101 721 €),
- le renforcement du réseau d'eau et mise à niveau des bornes incendie (16 700 €),
- l'éclairage du parking du stade (8 000 €),
- renforcement du réseau électrique (20 000 €),
- l'achat d'un camion (15 000 €),
- remplacement de la chaudière du stade (9 100 €),
- travaux logements communaux (6 200 €),
- ...

CADALEN En fête

**Vend
5 Sept**

21 h : Concert Gratuit

V@RIOUS

**Sam
6 Sept**

14 h : Fête des Associations

20 h : Ouverture de la BODEGA

Animée par la Banda **OK ZOU
SANGRIA**
23 h : Concert Gratuit
00H30 : **Discomobile**

**Dim
7 Sept**

10 h : Rando Vignoble 10 km

Midi : Paella Géante

15 h : Tournoi Amical de Pétanque doublette

15 h : Thé Dansant animé par
Nathalie BERNAT

Et son orchestre

Buvette et Restauration sur place tous les jours

Contact : cadalenfetes@free.fr / 06 52 695 677

Durant la dernière quinzaine d'août, les membres du comité des fêtes arpenteront la commune pour vous proposer une fouace et le programme de la manifestation.

Le comité des fêtes demande à la population d'accueillir chaleureusement les bénévoles pendant leur tournée et s'excuse par avance pour la gêne occasionnée aux riverains de la place Pierre Barthe pendant les trois jours de fêtes.



LA POSTE

Bureau de Poste

Le bureau est ouvert du mardi au samedi de 8 h 30 à 11 h 30.

Permanence en Mairie :

Jean GASC, Conseiller Général du canton de Cadalen, tient une permanence en mairie les 1^{er} et 3^e mercredis du mois de 11 h à 12 h.

Horaires d'ouverture du secrétariat de mairie

Lundi : 14 h - 17 h / Mardi : 9 h - 12 h et 14 h - 17 h

Mercredi : 9 h - 12 h / Jeudi : 9 h - 12 h et 14 h - 17 h

Vendredi : 9 h - 12 h et 14 h - 17 h / Samedi : 9 h - 12 h

Madame le Maire reçoit sur rendez-vous

Téléphone : 05 63 33 01 44 - Fax : 05 63 81 53 97

Adresse email : cadalen.mairie@orange.fr

site internet : <http://www.cadalen.fr>

**Du 7 Juillet au 30 Août 2014 inclus,
le secrétariat de mairie sera fermé**

Direction de la publication : Monique CORBIÈRE-FAUVEL

RÉDACTION :

Bruno BOZZO, Sébastien BRAYLE, Monique CORBIÈRE-FAUVEL, Christian DAVALAN, Martine GRANET, Gilles JAUROU, Géraldine NOËL
avec la participation de : Marie-Hélène BOSCH, Jean-Marc FRÉAL, Claire MAGRE

Mise en page : SIEP France - Imprimé à 700 exemplaires sur papier PEFC par SIEP France